

L'INTERVENTIONNISME DE L'ÉTAT MAROCAIN A L'ÉPREUVE DE L'AJUSTEMENT

Habib EL MALKI
Abdelali DOUMOU

La crise du capitalisme des années 30 avait enfanté le "dirigisme étatique". Sa crise actuelle semble générer un effet de structure contraire : le "désengagement" de l'Etat. En effet, après la vogue de l'étatisme des décennies 1960 et 70, la "désétatisation" de l'économie est à l'ordre du jour. La décennie 80 se présente comme une période de restructuration de l'économie marocaine au profit du secteur privé. Le "moins d'Etat" est le principal mot d'ordre de la politique d'ajustement structurel.

Or, il est aujourd'hui prouvé que "l'étatisme économique" est à la fois le produit et la condition de la reproduction sociale(1). Les changements dans les formes d'intervention de l'Etat – porteurs d'un "Libéralisme affermi" – risquent de ce fait, d'altérer, à terme, la reproduction sociale.

I. – INTERVENTIONNISME ÉTATIQUE ET REPRODUCTION SOCIALE

La conformité des politiques des Etats du Tiers-monde à l'orthodoxie financière sous la pression de la Banque mondiale et du FMI – projet en cours de réalisation dans la plupart des sociétés dépendantes – conduit, dans le contexte actuel, à un "désengagement" relatif de l'Etat de plusieurs secteurs tant économiques que sociaux qui sont une composante importante du système légitimatoire des régimes politiques.

Partout on assiste à une diminution des dépenses publiques sociales en dépit d'une fiscalité (indirecte) de plus en plus lourde. L'effritement progressif des subventions publiques des prix des produits alimentaires de base, l'application de la méthode de tarification publique fondée sur le coût marginal à certains produits et services publics (eau, électricité, P.T.T., etc.) ainsi que la réduction des dépenses publiques relatives à l'éducation nationale et à la santé constituent un niveau privilégié pour saisir l'impact de la pression extérieure se traduit également par un projet de restructurations économiques prenant la forme d'un désengagement de l'Etat de certains secteurs

(1) Voir A. Doumou *Etat et capitalisme au Maroc*. Rabat Edino 1987.

économiques importants. Parmi les formes que revêt ce désengagement, la privatisation du secteur économique d'Etat constitue un niveau privilégié pour saisir aussi bien les postulats d'une politique édictée par le FMI (orthodoxie financière, efficacité économique, rentabilisation des entreprises publiques, consolidation du grand capital privé, promotion de l'investissement privé...) que les enjeux socio-politiques dont sont porteuses ces restructurations.

Au Maroc, ces nouvelles restructurations relancent les débats sur le secteur public, sa nature et son rôle dans l'économie et la société : comment peut-on renforcer l'essence de l'Etat tout en allégeant ses interventions ? Comment pallier à la crise financière de l'Etat marocain, au moyen de la privatisation d'une partie du secteur public sans engendrer un déficit de légitimation du système politique ?

Ne considérant le secteur public qu'à travers son rôle dans l'accumulation du capital, la plupart des analyses de l'interventionnisme public omettent de souligner un aspect aussi important : son rôle dans la fonction de légitimation de l'Etat. Dans la réalité, le secteur public tend à assurer ces deux fonctions contradictoires.

Dès lors, l'analyse du secteur public permet de mettre en relief sa nature et ses fonctions dans le processus de reproduction sociale. Une telle perspective conduit à saisir le pourquoi du profil que revêt ce qu'on appelle "la valorisation du capital" au Maroc, profil que traduit d'une manière manifeste (phénoménale) le rôle de l'Etat à travers les entreprises publiques.

Jusqu'à présent, la crise financière du secteur public (S.P) semble traduire un déficit au plan de l'accumulation du capital compensé au niveau de la légitimation. Dans cette optique, le rôle du S.P. n'est intelligible qu'au regard de la conception patrimoniale qu'a l'Etat des entreprises publiques; c'est-à-dire en tant que "titres de faveur" octroyés, comme patrimoine propre, à la techno-bureaucratie en contre partie de ses "services".

Plusieurs indices appuient cette hypothèse :

— Ce sont les entreprises publiques non industrielles qui bénéficient de la plus grande part des transferts financiers de l'Etat reproduisant par là le même mode d'accumulation que les entreprises privées; ce qui est significatif de l'existence d'un "projet idéal de structuration sociale de l'Etat", où la nécessité de légitimation constitue le fondement objectif de l'accumulation du capital.

— La nature de la gestion des entreprises publiques permet de dévoiler comment elles sont perçues en tant que "patrimoine propre" de la techno-bureaucratie. Deux phénomènes caractéristiques de cette gestion corroborent ce point de vue :

— La filialisation non contrôlée des entreprises publiques :

— La perte presque totale des fonds octroyés par l'Etat pour le financement de ces entreprises.

En tant qu'instrument privilégié de l'interventionnisme étatique, le secteur public constitue, de ce fait, une cible de la politique d'Ajustement structurel. Celle-ci est porteuse d'effets économiques, sociaux et politiques divers.

II - LES EFFETS DE L'AJUSTEMENT

À l'heure de l'"Ajustement structurel" des économies périphériques, les questions de l'industrialisation - désindustrialisation, de l'étatisation - désengagement de l'Etat et de la démocratisation - autoritarisme politique sont projetées sous la lumière de l'actualité(2). La crise financière actuelle semble constituer une limite objective supplémentaire au processus de développement économique et politique entamé par les Etats périphériques et risque de générer à terme une crise politique. Dans ce contexte, l'Etat est mis en cause. Loin de constituer un simple diagnostic du FMI et de la Banque Mondiale, les "largesses financières" de la gestion administrative et l'expansion anarchique du secteur public auraient, sous la pression des impératifs de la reproduction élargie de l'Etat, effectivement multiplié les irrationalités économiques et dénaturé le modèle d'accumulation. Les déficiences de l'administration publique seraient associées au caractère personnel d'un pouvoir administratif de nature "néo-patrimonialiste"(3). Le personnel de l'Etat prend des décisions en fonction d'intérêts personnels et afin d'entretenir des réseaux de clientèle au détriment de toute rationalité administrative. Les pouvoirs administratifs, politique et économique sont concentrés aux mains d'une techno-bureaucratie véritablement souveraine.

II.1. - EFFETS ACTUELS DE L'AJUSTEMENT DANS LES PAYS DU TIERS-MONDE

Privilégiant la ponction plus que la production, l'administration publique a, ainsi, épuisé les bases marchandes de la légitimité. En raison du caractère de plus en plus "excluant d'un capitalisme désintégrateur", la démocratisation en cours, dépourvue de sa base matérielle, est ébranlée au profit d'une éventuelle résurgence de l'autoritarisme politique.

Partout au Tiers-Monde, on subit actuellement les effets immédiats des "Politiques d'Ajustement Structurel" (PAS). Au delà de la diversité des degrés auxquels ces pays ressentent les mutations en cours, il est possible de déceler quelques phénomènes majeurs communs vécus par la plupart des économies périphériques sous l'effet de la crise économique et financière actuelle. Au niveau économique, la crise financière semble engendrer un phénomène de "désindustrialisation" au profit du développement de l'économie spéculative et informelle. Dans la sphère politique, le caractère "excluant"(4)

(2) Voir Colloque portant sur "Politique d'Ajustement économique et recompositions sociales dans le Tiers-monde" organisé par le CREITD le 24, 25 et 26 Février 1988 à Paris.

(3) Cf. R. Sanbrook "The politics of Africa's economic stagnation" Cambridge University Press, 1985.

(4) Il s'agit d'un caractère dominant du mode d'accumulation capitaliste périphérique où le processus de croissance exclut de larges composantes de la population.

du mode de croissance mine à sa base la démocratie parlementaire. C'est là un niveau privilégié pour saisir le déficit qui entame les bases marchandes de la légitimité des régimes politiques en place.

En effet, depuis 1982, les transferts nets de capitaux sont devenus, pour l'ensemble de l'Amérique Latine, négatifs et financent une grande partie du service de la dette représentant un pourcentage considérable du PIB(5). Cette évolution des taux de transferts est corrélative d'une baisse du taux d'investissement; ce qui a un impact important sur le niveau d'activité. Les politiques d'ajustement reposent sur les surdévaluations qui ont pour objectif des soldes commerciaux fortement positifs susceptibles de financer les transferts nets. Or, ces surdévaluations ont un effet négatif sur l'investissement à cause de la "dollarisation" qui affecte, tant le budget de l'Etat que le bilan des entreprises(6). De surcroît, la politique d'ajustement vise la réduction du déficit budgétaire au moyen d'une diminution encore plus forte des investissements publics, accompagnée à terme, d'une baisse des dépenses de l'Etat en salaires. Dans ce contexte, la baisse de l'investissement public engendre une chute de l'investissement privé. Au Mexique, par exemple, l'investissement privé passe de 17,8 % du PIB en 1981 à 11,6 % en 1982(7). De ce fait, la PAS génère des effets dépressifs entravant l'atteinte de l'objectif fixé. "Le cercle vertueux" de la PAS (réduction du déficit, promotion des exportations, paiement du service de la dette) devient, en fait, un "cercle vicieux" (dollarisation, dévaluation, dépression).

Transferts et investissements en pourcentage du PIB

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Transfert net de ressources	2,2	1,2	-3,1	-5,1	-4,1	-4,7	-3
Investissements	23,3	22,5	20,7	17,4	17,5	16,9	17,4

Source : P. Salama «L'impasse des politiques d'ajustement; le cas des économies latino-américaines».

A la faveur de ces effets divers de la crise financière, la problématique de la légitimation est posée avec acuité dans une période historique où il est question des changements majeurs dans les formes d'intervention de l'Etat. D'une part, la démocratisation en cours – utilisée dans plusieurs pays comme fondement principal du système légitimatoire – se heurte à une "paralysie de l'Etat" due essentiellement à une "croissance excluante" et aggravée par la crise financière actuelle. Il importe de souligner à cet égard que

(5) Le transfert est égal au financement externe moins le service de la dette.

(6) Voir J.M. Ganlou "dévaluation et politique d'ajustement; G. Grelet "les politiques d'ajustement orthodoxes. Un point de vue critique". *Revue du Tiers-Monde*, n° 109, 1987. Il s'agit ici de la dollarisation prise dans son sens le plus immédiat : une partie du budget de l'Etat et du bilan des entreprises est évaluée en dollar ou en unités de compte indexées au dollar. Voir à cet égard P. Salama "Dettes et dollarisation". *Problèmes d'Amérique Latine* n° 77, 1985 et "Dollarisation et hétérodoxie en Amérique Latine". *Tiers-monde* n° 109, 1987.

(7) Voir P. Salama "L'impasse des politiques d'ajustement" in colloque précité.

la consolidation de la démocratie suppose deux conditions dans l'intervention de l'Etat dont la réalisation est de plus en plus hypothétique dans le contexte actuel :

— une plus grande socialisation de la force de travail qui réduirait la nature excluante du modèle de croissance. La marginalisation des larges couches de la population par le modèle de croissance est incompatible avec le développement d'une démocratie parlementaire. Or, de par le caractère "désintégrateur du capitalisme périphérique" et les effets de la crise financière la nature excluante de la croissance s'accroît pour concerner non seulement les classes dominées mais une partie croissante des couches moyennes et même certaines fractions des classes dominantes(8).

— Une gestion efficace des intérêts des fractions du capital selon un ordre fondé sur la compétitivité et non selon des alliances traditionnelles héritées des périodes précédentes. D'autre part, la politique d'Ajustement structurel est porteuse d'une modification majeure dans les formes de l'intervention de l'Etat : la nécessité de son désengagement. Les formes multiples que revêt ce processus (réduction des dépenses publiques, privatisation, libéralisation des prix, du commerce extérieur etc.) se traduisent par un recul dans la fonction de l'Etat d'asseoir une base matérielle (marchande) de légitimation. Ce recul signifie un déficit dans les bases marchandes de la légitimation ("performances" économiques et sociales de l'Etat) qui est de plus en plus difficilement compensé par le jeu des bases non marchandes de la légitimation (rôle du fond culturel de légitimation).

L'analyse de l'expérience avancée de l'Amérique latine en matière d'"Ajustement structurel" est riche d'enseignements pour des pays africains comme le Maroc car elle permet de percevoir d'ores et déjà et à des degrés différents quelles seront les grandes mutations économiques, sociales et politiques de son avenir proche.

II.2. — LE MAROC A L'ÉPREUVE DE L'AJUSTEMENT

Contrairement à la période antérieure, depuis 1980 et jusqu'en 1986, les exportations du T.M. baissent de près de 25 %. Ceci se traduit par une diminution de la part des exportations du TM dans les exportations mondiales qui passe de 33,6 % en 1980 à 24,5 % en 1986. Au sein du commerce mondial, les échanges Sud-Sud ne cessent de se dégrader depuis 1982 pour atteindre presque leur niveau de 1955 (6,6 % en 1985).

Cette chute des exportations concerne toutes les zones du TM à l'exception de l'Asie (où elles ont progressé de 31,5 %) : elle est de 37,9 % en Afrique et 19,3 % en Amérique Latine(9). Ce mouvement s'accompagne d'un recul net de l'industrie du TM. De 1980 à 1984, le taux de croissance annuel des produits manufacturés du TM qui était de 6,2 % pour la décennie 1970 chute pour s'établir à 2,6 %. Même pour les branches industrielles perfor-

(8) Voir A. Doumou "La crise des relations Etat-bourgeoisie". *Lamalif*, n° 106, février 1988.

(9) Cf. FMI, Trade statistics. 1987.

mantes du TM comme le textile, elles enregistrent pour la première fois un taux de croissance négatif (- 0,5 %)(10).

Dans ce contexte, le Maroc subissant les effets de la PAS n'échappe pas à cette évolution en dépit de certaines particularités. Au niveau financier, le service de la dette exerce une ponction de plus en plus importante sur l'économie : de 7 225 millions de DH qu'il était en 1984, ce service s'est élevé à 11 669 millions de DH en 1986, soit respectivement à 37,8 % et 52,8 % en pourcentage des exportations de marchandises. Dans le domaine économique, de 1980 à 1986, le taux d'accroissement annuel moyen du PIB ne fut que de 2,9 %. La part de l'industrie manufacturière (non comprise : industrie extractive, énergie et eaux et BTP) dans le PIB ne cesse de baisser passant de 17,2 % en 1980 à 15,2 % en 1986. Ce recul global de l'industrie marocaine va de pair avec la percée de certaines branches industrielles exportatrices comme le textile. Grâce à cette branche, l'industrie manufacturière marocaine qui ne réalisait que 25,8 % de sa production à l'exportation en 1980 en atteint presque 50 % en 1986. Ce fait isolé ("performances" relatives du textile) ne peut cependant oeuvrer en faveur des thérapeutiques de la PAS : réaliser des soldes commerciaux fortement positifs pour assurer le paiement des services de la dette. En effet, la part des exportations dans le PIB qui avait augmenté entre 1980 et 1985 passant de 13,7 % à 18 % a de nouveau décliné pour n'atteindre que 16,5 % en 1986. Même cette augmentation enregistrée entre 1980 et 1985 semble s'expliquer plus par l'évolution du Tourisme et des transferts des travailleurs marocains à l'étranger. Un autre indice de la consolidation de cette tendance de "non-industrialisation" de l'économie marocaine est fournie par la chute de la part des investissements dans le PIB qui de 22,8 % qu'elle était en 1980 ne s'est établie qu'à 20,3 % en 1986(11). Ces différentes données reflètent les boucles du cercle vicieux de la "PAS". Elles montrent qu'au Maroc, comme partout ailleurs dans le TM, l'"Ajustement" semble se traduire par une consolidation de la "non industrialisation(12) (recul de l'industrie), une chute de l'investissement et une crise du secteur agricole d'exportation (vieillessement des plantations, problèmes des débouchés, etc.) qui ont des effets dépressifs sur l'économie. Ceci enlève tout réalisme à la PAS : réaliser des soldes commerciaux positifs pour payer le service de la dette. Au-delà de la croissance économique, l'Ajustement exerce également des effets non moins importants sur le système d'alliances sociales du régime politique.

(10) Pour C. Palloix, cette situation est due à une compétitivité plus grande des branches textiles du "monde développé" devenue possible grâce à un avantage comparatif fondé sur l'informatisation industrielle. Cf. "Dette et désindustrialisation du Tiers-monde" in colloque précité.

(11) Voir rapports de Bank Al Maghrib.

(12) Pour montrer les particularités d'une économie non industrialisée comme Le Maroc comparativement aux économies semi industrialisées du T.M, nous préférons l'utilisation de l'expression "non industrialisation" à celle de "désindustrialisation".

II.2.1. – Changements des formes d'intervention de l'Etat et alliances de classe

Un ensemble d'indices semble montrer que la logique de continuité de l'évolution sociale du Maroc est de plus en plus ébranlée par des changements importants. Au delà des restructurations économiques et sociales en cours, – perverses de par l'essentiel de leurs aspects – la crise actuelle serait-elle porteuse d'une nouvelle dynamique historique ? les réformes proposées – si velléitaires et limitées soient-elles – traduisent-elles la mise en place d'un "nouvel esprit libéral" dans la gestion gouvernementale de la crise ? Dans quelle mesure peut-on considérer ces choix comme préjudiciables à un système d'alliance sociale en crise ? Ces choix offrent-ils, par là, l'opportunité historique potentielle de l'instauration de nouvelles alliances sociales ?

II.2.2. – Le plan et/ou la loi des finances : un pseudo-dilemme

Au niveau du discours de l'Etat, la période actuelle traduit un changement dans la hiérarchie des variantes instrumentales de la politique économique : la restitution du plan aux côtés de la loi des finances avec le lancement du quinquennat 1988-92. Dans la pratique, et comme c'est le cas depuis le début des années 80, ce "renouveau de la planification classique" risque d'être sacrifié au profit d'un encadrement ponctuel de l'activité économique dicté par les contraintes d'une conjoncture fluctuante. En effet, il semble que la crise économique actuelle soit synonyme du décès de la "planification classique". Sous l'effet des fluctuations économiques et financières de la conjoncture, le primat est au court terme, à la "dictature de l'instant". La loi de finances prend le dessus sur le plan pluri-annuel. Ceci s'explique en grande partie, par le fait que dans les pays capitalistes sous-développés, la crise économique mondiale a enfanté une articulation nouvelle des Etats qui se manifeste par l'absence d'autonomie des régimes politiques périphériques qui se voient contraints de mettre en oeuvre des politiques économiques collant étroitement à la philosophie néo-libérale véhiculée par la Banque Mondiale et le FMI. Dans ce contexte, le décès du plan au profit de la loi de finances semble être lié au rétrécissement croissant de la marge d'autonomie des centres de décision autochtones. De ce fait, les tentatives de restitution de la planification classique (lancement du quinquennat 1988-92) risquent de relever encore une fois du simple discours. Il importe de préciser, que si on perçoit la planification comme la nécessité d'encadrer l'activité économique au travers de la fixation d'objectifs et de la mise en oeuvre des moyens pour les atteindre, force est de constater que l'économie marocaine n'a jamais été aussi planifiée (dirigée) que durant la période actuelle. Il s'agit, toutefois, d'une planification présentant des caractères particuliers :

— Une planification transnationale par opposition à la "planification classique" (de type national). Son contenu et sa forme sont largement déterminés par des centres de décision (FMI, Banque Mondiale) extérieurs au Maroc. L'une des preuves majeures de son caractère transnational réside dans l'uniformité des politiques économiques entreprises dans la majorité

des pays sous-développés. Les objectifs généraux de cette "planification transnationale" visent l'orientation des économies dominées en fonction des exigences de la DIT et partant des intérêts des puissances capitalistes.

— Une planification qui revêt une forme nouvelle : le plan cède la place à la loi de finances.

— Une planification qui signifie une redistribution des pouvoirs des ministères où le rôle stratégique est joué par le ministère des Finances et non celui du Plan.

— Une planification optant pour une nouvelle hiérarchie des grandeurs économiques : importance de l'équilibre des finances publiques par rapport à la croissance.

— Une planification de la crise et non pas un encadrement de la croissance. Ces changements portant sur les instruments d'encadrement de l'activité économique, imposés par les contraintes d'une économie fluctuante, semblent déboucher sur une mise en veilleuse du plan en dépit de certaines idées apparemment prometteuses comme celle de l'instauration du budget économique (instrument d'exécution de la tranche annuelle du plan), qui sont demeurées sans suite.

II.2.3. - Le nouveau dans la politique économique : portée et enjeux

Dans la lignée, certes, des options libérales fondamentales de l'Etat marocain, l'exercice 1988 du gouvernement semble cependant se distinguer, pour le moins, par son "nouvel esprit". Des indices en témoignent : une reconnaissance explicite des limites financières et sociales des largesses de la politique économique en oeuvre jusqu'à aujourd'hui et une volonté de "réformes" de certaines de ses variantes instrumentales principales (les codes d'investissement).

Même si elle procède des recommandations de la Banque Mondiale (rapport de 1984 sur l'incitation à l'investissement), une lecture différente du libéralisme se fait de plus en plus ressentir dans le nouveau discours du gouvernement. Le coût financier et social de "l'issue libérale" à la crise actuelle semble intégrer pour la première fois tous les acteurs sociaux car, de l'avis du ministre des Finances, "l'économie libérale implique pour les différents partenaires des droits mais aussi des obligations". Ce ton semble être le reflet d'une prise de conscience du gouvernement dans la gestion de la crise, de la nécessité "de mesures qui permettent d'assurer une plus grande stabilité du système..." (discours du ministre des Finances devant le parlement, le 13-1-88).

Une condamnation implicite des largesses de la politique économique en faveur du secteur privé ressort du même discours du ministre des Finances. Une politique économique qui, de par la "multiplication des avantages", "leur quasi-généralisation à l'ensemble des secteurs encouragés", et l'extension pour certains impôts de leur durée d'exonération jusqu'à 15 ans, a conduit "à la réduction de l'assiette fiscale et donc des recettes de l'Etat".

Ceci, sans avoir pu engendrer une réelle promotion des investissements privés qui continuent de s'orienter vers "les zones qui ont atteint un certain niveau de développement...". Des réformes, timides et limitées dans leur contenu mais originales dans leur esprit, sont proposées à cet égard; contre la consolidation du processus d'allègement fiscal entamé en 1987 (ramener l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 48 % à 45 % et cette année à 40 %), des mesures de rupture par rapport au passé :

- réduction des taux d'exonération de l'impôt sur le bénéfice à 50 % et la durée à 5 ans pour les entreprises créées à partir de Janvier 1988.

- élargissement de la tranche exonérée du barème de taxation au titre de prélèvement sur traitements et salaires qui est passée de 6 000 DH à 8 400 DH. Au delà de la portée purement libérale de ces mesures, il convient de constater que ces points de rupture dans la politique économique se traduisent, d'une manière timide encore et pour la première fois, par la mise en cause de "certains acquis" de groupes économiques dominants.

II.2.4. - Les états d'âme de la bourgeoisie

Malgré le caractère velléitaire et limité des "réformes" contenues dans la loi de finances, les réactions de la bourgeoisie sont violentes et agressives. En témoignent tant les attitudes des organisations patronales (comme l'AS-MEX qui sans être directement touchée par ces mesures craint l'esprit qui les anime) que la position des partis de la majorité au sein du parlement (voir les recommandations issues de la réunion du bureau politique de l'U.C. du vendredi 8-1988). Dans le contexte actuel de la crise de l'Etat marocain, l'esprit dont est porteuse la loi de finances traduit, timidement encore, la seule issue libérale offerte au gouvernement pour gérer la crise dans l'attente d'une évolution favorable de certaines variables économiques internes et externes. Est édifiante à cet égard, la réflexion de J. Habermas relative à la corrélation négative existant entre la fonction d'accumulation des Etats du centre et qui garde toute sa pertinence pour la compréhension de la crise de l'Etat marocain : "L'appareil d'Etat se trouve donc devant deux tâches simultanément : d'une part il doit se procurer la masse fiscale nécessaire grâce à la ponction des profits et des revenus et dépenser la masse fiscale disponible de façon rationnelle, de telle sorte que les perturbations de la croissance qui prennent la forme de crises puissent être évitées; d'autre part, la manière sélective dont sont perçus, les impôts, les priorités reconnaissables qui dirigent leur emploi et les actions de l'administration elle-même doivent être de nature à satisfaire le besoin naissant de légitimation. Il en résulte dans le contexte de la crise économique mondiale que la poursuite de la fonction d'accumulation n'est possible qu'au prix d'une crise de légitimation de l'Etat non seulement auprès des classes dominées (ce qui est une constante du processus d'accumulation périphérique) mais surtout auprès des classes dominantes dont la dégradation - trait spécifique de la période actuelle de crise - des rapports avec l'Etat est perceptible à plusieurs niveaux". Les réactions violentes et agressives de la bourgeoisie marocaine vis à vis du gouvernement montrent combien les groupes dominants sont indisposés aux concessions qu'impose la conjoncture. C'est dire combien le patronat marocain

demeure limité dans sa vision globale de la réalité et partant de ses propres intérêts. Dans le discours actuel de la bourgeoisie, ce qui est effet – l'action de l'Etat face à la crise – apparaît comme cause; la fonction anti-crise de l'Etat est perçue comme facteur originaire de la récession.

Or, la position actuelle du gouvernement semble matérialiser "l'esprit libéral" de la bourgeoisie éclairée, représentée par le Ministre des Finances, qui, au delà des intérêts individuels immédiats des classes dominantes, se préoccupe, dans le contexte de l'impasse économique et financière actuelle, de la reproduction à long terme du système économique dans son ensemble.

Les exemples historiques illustrant la nécessité d'autonomie de l'Etat par rapport aux groupes dominants dans une période de crise abondent. Tout près de nous, en France, l'application de la TVA ayant suscité les réactions des milieux d'affaires durant le septennat de Giscard – ne fut pas l'oeuvre d'un gouvernement de gauche, mais de Chirac, représentant organique de la bourgeoisie. Au Maroc la gestion libérale de la crise actuelle semble passer nécessairement à la fois par l'effritement progressif de la marge d'autonomie du gouvernement par rapport aux centres internationaux de décision (FMI, Banque Mondiale, Etats du centre...) et par une autonomie croissante à l'égard des groupes sociaux, y compris ceux dominants. Cette perspective pose la problématique de la continuité – rupture du système traditionnel d'alignement des classes de l'Etat marocain.

De par ses enjeux, la privatisation du secteur public – composante stratégique de l'Ajustement – est au centre de cette problématique.

III. – LES ENJEUX DE LA PRIVATISATION

Sous l'égide de certaines institutions internationales de financement – le FMI et la Banque Mondiale – le thème du désengagement de l'Etat est depuis quelques années au centre des débats politiques autour des conditions de l'Ajustement structurel. Même au sein des économies se proclamant du socialisme, il est de plus en plus question du désengagement de l'Etat. Bien plus, au regard des résultats, il semble qu'il s'agit d'une restructuration plus adaptée jusqu'à présent à ce type d'expérience.

En Chine, par exemple, la "politique de privatisation" en oeuvre depuis 1980, a porté ses fruits. L'autonomie de gestion des entreprises d'Etat, l'essor des sociétés mixtes avec l'étranger (51 % du capital à la Chine, 49 % aux étrangers), la création d'un petit secteur industriel privé et la mise en place d'une forme agricole d'exploitation familiale expliquent, dans une large mesure, le boom économique de ces dernières années. Des performances extraordinaires dans la production : 50 millions de tonnes d'acier en 1986 contre 32 en 1980 et 80 millions prévus pour 1990; dans l'industrie automobile, la Beijing jeep Corporation (société mixte sino-américaine), créée en 1984, a augmenté de 33 % sa production annuelle malgré la réduction du personnel de 10 000 à 4 000 employés accompagnée d'une augmentation de la productivité par ouvrier de 1,7 à 5,8 Jeeps par an; les mêmes performances sont

enregistrées dans l'électroménager, le textile et d'autres branches industrielles; dans le domaine agricole, la production totale des céréales est passée de 304 millions de tonnes en 1978 à 407 millions de tonnes en 1984 et à 410 millions en 1986(13). En Algérie, la politique de désengagement de l'Etat est récente (décrétée le 15 septembre 1987) et ne permet encore aucun diagnostic : privatisation de la propriété foncière et autonomie des sociétés d'Etat.

Dans les pays capitalistes du Tiers-Monde, le désengagement de l'Etat est un "fait de taille absolue" des années 80 qui se traduit par des restructurations diverses à l'origine de plusieurs incidences économiques, sociales et politiques. En Tunisie conformément aux objectifs du quinquennat 1987-91 qui prévoit la prise en charge par le secteur privé de 52,2 % du total des investissements productifs – le gouvernement signe le 2 août 1987 la loi sur le désengagement de l'Etat de certaines entreprises publiques. Au Sénégal, on note le 30 juillet 1987 une loi-cadre prévoyant le retrait de l'Etat de 26 entreprises publiques qui représentent 21,9 % du portefeuille de participation de l'Etat(14). En Côte d'Ivoire, l'annonce de la suspension du paiement de la dette extérieure ivoirienne a secoué ses créanciers qui ont, sous l'impulsion de la Banque Mondiale, continué à soutenir Abidjan pour la mise en place d'un programme "capable de créer les conditions de la relance fondée principalement sur des privatisations". Celles-ci revêtent la forme essentiellement de conversion d'une partie de la dette en prises de participation dans les entreprises publiques ivoiriennes. Au Zaïre, à la demande de la Banque Mondiale, un plan de désengagement de l'Etat a touché une dizaine d'entreprises publiques, qui ont été dissoutes en août 1987. Ces mesures risquent d'être fort préjudiciables aux plans économique, social et politique si on sait que, dans beaucoup de cas, les entreprises publiques emploient plus de 10 % de la population active, distribuent le tiers des salaires, fournissent entre 30 et 60 % des exportations et réalisent environ 20 % du PIB.

Le Maroc n'échappe pas à ces restructurations entreprises dans le cadre des politiques d'ajustement structurel. Il convient, cependant, de distinguer, au sein de ces restructurations, deux types de désengagement de l'Etat.

1. Un désengagement de l'Etat "par le bas" impliqué par une "évolution normale" des pouvoirs économiques des secteurs public et privé. Il s'agit d'un fait de structure, latent, lié au mode de développement capitaliste au Maroc. De par son poids limité, la nature des activités et des entreprises touchées et la lenteur de son rythme, les effets économiques, sociaux et politiques de ce processus de désengagement ont été consommés par l'économie et la société marocaine sans problèmes notoires. Ce désengagement de l'Etat est perceptible à plusieurs niveaux. De 1965 à 1973, la part de l'investissement public et semi-public, quoique toujours prédominante passe de 60,77 à 53,13 %. Aussi, la part du capital total des entreprises recensées a-t-elle baissé, en valeur relative, de 15 points passant de 80 % en 1969 à 65 % en 1975. En effet à l'exception de l'agriculture, le taux de participation publique a décliné

(13) Cf. Jeune Afrique Economie n° 101 Novembre 1987.

(14) Cf. Jeune Afrique Economie n° 100 septembre-octobre 1987.

dans toutes les autres branches; dans ce cadre, la privatisation apparaît comme un processus réel opérant à travers la création de filiales et de sous filiales (OCE, SODEA, ODI, OCP etc.) ainsi qu'à travers la restructuration du capital de sociétés jouant le rôle stratégique dans l'économie nationale (BNDE, CIH, CDG, RAM, COMANAV, SNI, etc.). L'analyse de l'évolution de la structure du capital social de certaines entreprises publiques permet d'illustrer davantage ce recul du public au profit du privé.

Concernant la SOFAC – importante société financière de crédit à la consommation au Maroc – elle fut contrôlée par la CDG jusqu'en 1972 à raison de 65 %; cette part n'est plus que de 52 % en 1973(15). Le même phénomène est constaté dans le cas de la BNDE, principal organisme de financement industriel au Maroc. De 56 % qu'elle était en 1959, la part du capital public dans le capital social de la BNDE fut ramenée à 43,7 % en 1963 et à 37,13 % en 1972(16). L'évolution de la structure du capital social du CIH révèle le même processus de privatisation du secteur public. Alors que la part du capital public dans le capital social de cette entreprise était de 65 % en 1967 et 40,30 % en 1973(17).

2. Un désengagement de l'Etat entrepris "par le haut" par le gouvernement en tant que politique économique (et sous l'égide de la Banque Mondiale et du FMI) pour gérer la crise actuelle. De par son ampleur, la "brutalité" dans la réalisation qui l'accompagne et les motivations qui le sous-tendent, ce type de désengagement de l'Etat est porteur d'incidences économiques, sociales et politiques majeures. Il importe de rappeler à cet égard que "l'engagement de l'Etat" répondait, au Maroc, à un double souci de reproduction sociale :

— au niveau économique par la tentative de constituer une base matérielle de légitimation à travers le rôle du "secteur productif d'Etat" dans la valorisation du capital; — au plan politico-idéologique par la fonction de légitimation qu'assure le secteur public qui vise à préserver les assises sociales traditionnelles du régime politique. Dans ce contexte, les nouvelles exigences du système de l'économie mondiale imposées aux Etats du Tiers-Monde" parce qu'elles ne procèdent que des considérations pures d'efficacité economico-financières se révèlent inconciliables avec les contraintes internes de légitimation des régimes politiques en place. C'est dans ce cadre qu'il faut évaluer les implications du désengagement relatif de l'Etat marocain de plusieurs secteurs tant économiques que sociaux qui sont une composante importante de son système légitimatoire. La loi de finances de 1988 annonce une continuité du processus de désengagement de l'Etat des secteurs sociaux : diminution relative des dépenses publiques des prix des produits de base, poursuite et généralisation de l'application de la méthode de tarification publique fondée sur le coût marginal à certains produits et services publics (eau, électricité, PTT etc.) et réduction des dépenses publiques relatives à l'éducation et à la santé. L'année 1988 annonce également la mise en place

(15, 16, 17) Cf. A. Berrada "Secteur public et formes indirectes de la dépendance". *Al-Asas*, n° 47, Déc. 1983.

d'une loi sur les privatisations des entreprises publiques. Les conséquences de tels choix sont multiples.

La dégradation du niveau de vie des populations, l'augmentation du chômage, l'aiguïsment des contradictions sociales entre les classes et fractions de classe d'une part et entre celles-ci et le gouvernement de l'autre du fait des confrontations qu'induisent ces choix; les malaises de la techno-bureaucratie risquent d'engendrer un rétrécissement de la base sociale de l'Etat et de conduire, de ce fait, au renforcement de l'autoritarisme politique. Des faits annonciateurs de cette crise sociale ne manquent pas, les réactions du personnel de l'OCE consécutives aux mesures de privatisation qui l'ont touché sont à cet égard fort édifiantes. Plus significatives encore sont les réactions de la paysannerie – pourtant base sociale fondamentale de l'Etat marocain – qui aurait été également touchée par les privatisations qui avaient atteint même les souks. Depuis l'année dernière déjà, la gestion financière des souks (recettes des droits d'accès) est vendue par l'Etat à des particuliers qui en font une entreprise rentable en élevant les prix d'accès. La conséquence sociale immédiate est un mécontentement total qui s'est traduit par la "grève des souks". La plus importante, à notre connaissance, est celle qui a eu lieu au souk de Bouya Ahmed dans la région de Kelaa des Sraghna où la population locale s'est refusée d'accéder au souk pour protester contre ces mesures.

Ainsi le désengagement de l'Etat est en cours et ses premiers effets sociaux se font, déjà, ressentir. Son extension porte le risque éventuel de faire de ce qui n'est encore qu'une crise économico-financière de l'Etat marocain une véritable crise politique.

LES TROIS LIMITES MAJEURES DE LA PRIVATISATION

Dans l'optique du FMI et de la Banque Mondiale, la crise actuelle serait la conséquence du fait que l'interventionnisme de l'Etat ait franchi les "quatre seuils de l'étatisation outrancière" :

1. Les dépenses publiques de salaires, de matériel et de fourniture;
2. Le secteur public est déficitaire et fait supporter à la collectivité des surcoûts;
3. Le rôle de l'Etat dans le domaine monétaire et financier;
4. Les interventions de l'Etat sur le système des prix intérieurs et la réglementation des échanges.

Cette étatisation outrancière confère à l'Etat du Tiers-Monde ses caractères propres :

- d'Etat "surchargé" : depuis 1960, la création d'emplois publics a contribué pour plus de la moitié à la croissance de l'emploi salarié en Afrique;
- d'Etat "prédateur" qui vit des prélèvements et ponctions multiples sur la collectivité⁽¹⁸⁾;

(18) L'OCE, par exemple, peut-être considéré comme l'un des instruments privilégiés de prélèvement du surplus agricole.

— d'Etat "mou" : la rationalité réglementaire est sacrifiée au profit d'irrationalité, d'indiscipline et d'anarchie administratives;

— et d'Etat "contourné" : le développement de l'économie spéculative et informelle conduit à la formation d'une économie parallèle qui réduit la base fiscale des pouvoirs publics⁽¹⁹⁾. Il en découle que l'étatisation — cause de la crise — doit céder la place à un désengagement progressif de l'Etat revêtant des formes diverses : — la réduction de la consommation publique qui a cru relativement au PIB durant la période 1960-80 aux dépens de la consommation privée; — la déréglementation des marchés; — la privatisation.

Il convient cependant de montrer que ce désengagement de l'Etat bute sur des obstacles majeurs qui remettent en question son opportunité.

1. — La limite économique-financière

Le projet de privatisation de l'Etat est fondé sur une hypothèse qui reste à démontrer : l'existence "d'acheteurs". Aucune étude sérieuse ne prouve la présence d'un groupe social dont la capacité économique et financière permet l'acquisition des entreprises publiques privatisables. La réalisation de cette condition (existence "d'acheteurs") passe par l'injection de ressources financières additionnelles par l'Etat pour soutenir le capital privé dans cette entreprise. Or, c'est cette assistance financière que l'Etat tente d'éviter en privatisant. Un tel scénario risque donc de substituer à une assistance financière au secteur public une autre assistance financière destinée au secteur privé sans garantie de succès. Même dans le cas de l'existence d'un groupe social potentiellement acheteur (ce qui ne demeure qu'une hypothèse), l'histoire des comportements socio-économiques du capital privé à révélé les préférences qu'il porte pour les activités à cycle court : commerce, immobilier...

Les expériences vécues par d'autres économies beaucoup plus avancées dans le développement capitaliste confirment cette idée. En Inde, par exemple, une économie où pourtant existe une tradition capitaliste bien ancrée, les entreprises privées ne montrent guère leur désir de s'agrandir par acquisition d'entreprises dénationalisées. Dans d'autres cas historiques, la privatisation des entreprises publiques risque d'intéresser des groupes sociaux que la "stratégie de structuration sociale" de l'Etat entendait exclure. Au Kenya et en Tanzanie par exemple, le groupe économique dominant qui est susceptible de bénéficier des privatisations est d'origine indo-Pakistanaise. Un groupe social non intégré ethniquement par la société civile et vis à vis duquel les régimes politiques en place se garderaient d'entreprendre toute mesure politico-économique capable de renforcer son pouvoir et partant de provoquer l'éclatement de la société civile.

(19) Cf. P. Jacquemot "la désétatisation en Afrique subsaharienne : enjeux et perspectives" in colloque précité.

2. - La limite politique

Le projet de privatisation repose sur une deuxième hypothèse non démontrée : "l'indifférence" de la techno-bureaucratie et de l'Etat à l'égard de la cession des entreprises publiques au capital privé. Or, nous avons montré que ne considérant le secteur public qu'à travers son rôle dans l'accumulation du capital, la plupart des analyses de l'interventionnisme public omettent de souligner un autre aspect aussi important : son rôle dans la fonction de légitimation de l'Etat. Dans la réalité, le secteur public tend à assurer ces deux fonctions contradictoires. Ainsi, au niveau économique d'abord, la privatisation du secteur public signifie-t-elle le transfert du pouvoir économique d'une grande partie de la techno-bureaucratie - qui jouissait du privilège d'appropriation privée effective des entreprises publiques - au profit de la grande bourgeoisie. Au niveau politique ensuite, la réalisation de ce projet et l'ampleur et la forme de la confrontation entre ces deux forces sociales dépendent des rapports de force entre elles, des possibilités de compromis et de la proximité de chacune d'elles par rapport au centre de décision politique. Or, dans la plupart des sociétés dépendantes, la techno-bureaucratie (que certains préfèrent nommer bourgeoisie d'Etat) constitue un segment important de la base sociale des régimes politiques. C'est pourquoi cette nouvelle redistribution des pouvoirs économiques (privatisation) entreprise sous la pression de l'impulsion extérieure, risque d'engendrer un rétrécissement de l'espace social qui fonde le régime politique même du côté des classes dominantes qui en font théoriquement partie intégrante.

Par ailleurs, il convient de préciser que la distinction généralement opérée entre entreprises d'Etat de service public (secteur de l'eau potable, transports, PTT, secteur de l'électricité, enseignement et formation professionnelle...) et les entreprises publiques du secteur concurrentiel (Exploitations agricoles, industries agro-alimentaires, tourisme et hôtellerie, commerce extérieur...) procède d'une vision superficielle du rôle du secteur public. L'objectif d'une telle distinction est de justifier la privatisation des entreprises publiques du secteur concurrentiel et de recommander une meilleure gestion financière des autres. Cependant, ce n'est pas seulement dans le cas des entreprises d'Etat de service public que la privatisation doit être évitée parce qu'elle réduit les performances sociales des pouvoirs publics sur lesquelles repose en partie la légitimité de l'Etat. Une analyse de l'interventionnisme public a révélé la nature de la fonction que joue le secteur productif d'Etat (secteur concurrentiel) dans la conciliation des deux impératifs de la reproduction sociale : l'accumulation du capital de la légitimation(20).

Au Maroc le développement d'un capitalisme agraire dépendant a permis cette conciliation, malgré les efforts entrepris par l'Etat pour la mise en valeur du capital privé agraire au moyen de la politique économique, le processus de reconversion de l'oligarchie foncière en bourgeoisie agraire est lent et se traduit par un faible rythme de diffusion des rapports capitalistes

(20) Voir A. Doumou *Etat et capitalisme au Maroc* Rabat Edino- 1987.

de production. Pour pallier à cette situation, l'Etat intervient directement, à travers ses entreprises.

Il en résulte que le secteur public concurrentiel constitue un instrument important du "système de structuration sociale" de l'Etat marocain. Sa privatisation porte préjudice au fonctionnement de ce système.

3. - La limite sociale

La privatisation des entreprises publiques signifie leur rentabilisation. Celle-ci implique d'abord une réduction du personnel⁽²¹⁾, une requalification de la main d'oeuvre etc. Elle nécessite, ensuite, un système de tarification fondé sur le coût marginal; ce qui se traduit par une augmentation des prix, des biens et services. Ces mesures corrélatives de la privatisation sont porteuses d'aggravation des tensions sociales et risquent à terme de donner lieu à une crise sociale généralisée.

(21) Le cas de l'OCE est fort édifiant à cet égard.